



Philip Morris France se dote d'une Raison d'Être

« Se mobiliser et innover pour permettre aux fumeurs adultes d'arrêter la cigarette en faisant de meilleurs choix ».

Information presse, La Défense, le 1 juillet 2021

Engagée dans la transformation du Groupe PMI vers un monde sans cigarettes, l'Assemblée Générale de Philip Morris France a adopté le 15 Juin 2021, une résolution relative à l'introduction de sa raison d'être dans les statuts de l'entreprise : « Se mobiliser et innover pour permettre aux fumeurs adultes d'arrêter la cigarette en faisant de meilleurs choix ».

Prise en application de l'article 1835 du code civil instauré par la loi PACTE, cette raison d'être traduit le projet collectif de Philip Morris France, son utilité pour son écosystème, ses parties prenantes et la société en général. Elle sécurise le cap que s'est donné l'entreprise sur le moyen et le long-terme.

La raison d'être de Philip Morris France a pour ambition de répondre à la question « pourquoi l'entreprise agit » :

« En nous dotant d'une raison d'être, nous envoyons un message fort. Nous réaffirmons notre pleine mobilisation vers une transformation profonde et durable de notre activité. Cette raison d'être nous place publiquement sous le regard de nos différentes parties prenantes pour répondre aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux que l'entreprise doit relever dès aujourd'hui et demain », a déclaré Jeanne Pollès, Présidente de Philip Morris France.

Les décisions de l'entreprise continueront d'être alignées sur les priorités issues de la construction de sa matrice de matérialité au rang desquelles figure celle de poursuivre la commercialisation, de manière responsable, d'alternatives sans combustion, donc sans fumée, moins nocives que la cigarette afin de permettre aux fumeurs qui ne sont pas dans une démarche de sevrage de faire de meilleurs choix.

Philip Morris International : un avenir sans fumée

Philip Morris International (PMI) a initié une transformation visant à créer un avenir sans fumée et, à terme, à remplacer les cigarettes par des produits sans fumée. PMI construit son avenir sur une nouvelle catégorie de produits sans fumée qui, même s'ils ne sont pas sans risque, constituent un meilleur choix que de continuer à fumer. Grâce à des capacités pluridisciplinaires dans le développement de produits, à des installations de pointe et une démarche scientifique, PMI vise à garantir que ses produits sans fumée répondent aux besoins des consommateurs adultes et aux exigences réglementaires rigoureuses. Le portefeuille de produits sans fumée de PMI comprend des produits de vaporisation sans combustion et contenant de la nicotine. Au 31 mars 2021, les produits sans fumée de PMI étaient disponibles à la vente sur 66 marchés, dans des villes clés ou à l'échelle nationale, et PMI estime qu'environ 14 millions d'adultes dans le monde sont déjà passés à IQOS et ont arrêté de fumer.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites www.pmi.com et www.pmiscience.com.

Le risque tabagique : rappel de deux fondamentaux

Le risque zéro dans la consommation de tabac ou de nicotine n'existe pas. Rappel de deux fondamentaux scientifiques :

➤ « Combustion »

Lorsqu'une cigarette est allumée, le tabac est brûlé à une température pouvant atteindre 900°C. C'est ce qu'on appelle la « combustion ». C'est le processus de combustion du tabac qui entraîne la production de la majeure partie des substances chimiques nocives présentes dans la fumée de cigarette. Plus la température du tabac augmente, plus le taux de substances chimiques nocives libérées est élevé.

➤ « Nicotine »

La nicotine est naturellement présente dans le tabac. La nicotine est addictive et n'est pas sans risque, mais elle n'est pas la cause principale des maladies liées au tabagisme. Ce sont les autres substances chimiques présentes dans la fumée qui en sont responsables. Pour autant, les mineurs ne doivent pas utiliser, ni avoir accès à des produits à base de tabac ou de nicotine. Leur consommation est également déconseillée aux femmes enceintes ou allaitantes, ou aux personnes souffrant ou présentant un risque de maladies cardiaques, de diabète ou d'épilepsie.

En éliminant le processus de combustion, comme c'est le cas avec les alternatives sans combustion, donc sans fumée, telles que le tabac à chauffer ou la cigarette électronique, il est possible de réduire de manière significative les taux de substances chimiques nocives générés en comparaison avec ceux présents dans la fumée de cigarette.

<https://www.pmi.com/markets/france/fr/voici-les-faits>

Contacts presse :

Caroline Bruel – Directrice Communication Philip Morris France SAS
caroline.brue1@pmi.com

Anouche Kechichian – Responsable Communication Corporate Philip Morris France SAS
Anouche.Kechichian@pmi.com – 07 86 84 09 30